

**Claude Léger**

**Ceci n'est pas une chronique...**

... c'est plutôt une rechute. Mais, promis – craché – juré, je ne recommencerai plus.

En fait, je n'ai pu résister à l'envie de faire part au lectorat distingué de ce bulletin, du programme « Neurosciences et politiques publiques » 2009 du Centre d'analyse stratégique du gouvernement <sup>1</sup> – ex-Commissariat général du Plan –, dans le cadre d'une saisine « Santé mentale et déterminants du bien-être » du secrétaire chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique. Il est « chargée », car le secrétaire dont il s'agit est une dame, madame Nathalie Kosciusko-Morizet.

Le secrétaire a découvert, et nous avec elle, que la France accusait un retard en matière d'application des neurosciences aux domaines économiques, juridiques et de santé publique.

Nous devrions d'ailleurs dire que la France est accusée d'un tel retard, car la plupart des pays développés ont déjà développé – excusez-moi si je me répète – des initiatives dans ce sens, en particulier aux États-Unis d'Amérique. Ainsi, *The Law and Neurosciences Project* est devenu depuis 2007 la première tentative systématisée visant à articuler les domaines juridiques et scientifiques pour aider les tribunaux de ce grand pays, grâce aux plus récentes innovations en neurosciences, dans les prises de décisions, l'impartialité des juges, la détection des mensonges, les « biais émotionnels potentiels des jurés », etc. En effet, « dans les tribunaux nord-américains, des facteurs biologiques sont de plus en plus souvent invoqués par la défense, afin d'obtenir l'irresponsabilité pénale pour leurs clients ». On ne sera donc pas surpris d'entendre bientôt le président d'une cour d'Assises s'exclamer : « Faites entrer l'IRM ! »

1. Documentation accessible sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

Le programme (*Project*) concernant ce qu'il est convenu d'appeler désormais *Neurolaw*, déjà traduit en *basic french* par « Neuroloi », financé à hauteur de 10 M\$ par la Mc Arthur Foundation, implique une trentaine des plus prestigieuses universités coordonnées par l'UCSB (Santa Barbara), en collaboration avec l'Administration fédérale, car il ne serait pas surprenant que les résultats du programme aient des incidences sur certains amendements de la Constitution des États-Unis. Wouah !

Madame K.-M., attentive au rattrapage du retard, a fait produire par le Centre d'analyse stratégique un séminaire sur le thème : « Perspectives scientifiques et éthiques de l'utilisation des neurosciences dans le cadre des procédures judiciaires ». On en aura bientôt fini avec les outrances de certains lamentables procès où des groupes humains, trop humains, sont jetés en pâture à des petits juges pétris de convictions ou rongés de scrupules, à des jurés hyper-émotifs, à des avocats bonimenteurs.

Dans la note n° 159 de décembre 2009, destinée à éclairer le Centre, on apprend que l'imagerie cérébrale « est dès à présent utilisée pour influencer les décisions d'un juge ou d'un juré *via* les expertises médico-légales ». On a mis en évidence un phénomène baptisé, non sans malice : « neurophilie explicative ». Il s'agit tout bonnement de la suggestion engendrée par l'appui d'une explication scientifique ou, encore mieux, d'une image du cerveau, pour convaincre de faits d'apparence extravagante.

Les psychopathes de tous ordres, au premier rang desquels s'affichent les grands déviants sexuels, n'ont plus qu'à bien se tenir, du moins dans le prétoire, car on sait aujourd'hui, grâce à l'IRM, que leurs amygdales cérébrales ont un volume de 20 % inférieur à la normale, tandis que leur striatum est augmenté de 10 %.

L'amygdale est, dans chaque hémisphère, située juste en avant de l'hippocampe, au pôle rostral du lobe temporal. C'est un élément du système limbique, celui qui gère les émotions : la peur, l'anxiété généralisée, les phobies sociales, le stress posttraumatique. Or, une lésion des amygdales peut provoquer une absence de reconnaissance de la peur et du danger. D'où la propension de certains individus à commettre des actes transgressifs. CQFD. Mais ce n'est pas tout : Klüver et Bucy (2001) ont observé que des lésions bilatérales du lobe

temporal provoquaient un émoussement émotionnel avec disparition de la peur, associé à une boulimie et une hypersexualité. Si l'on se souvient que le striatum commande le « circuit de la récompense <sup>2</sup> », on obtient le profil cérébral type du pervers pédophile à petites amygdales et gros striatum.

En outre, nous connaissons désormais la raison pour laquelle ce sont spécifiquement des hommes qui sont concernés, et ce grâce à une étude de G. Wand et coll. de la John Hopkins University (Baltimore) parue dans *Biological Psychiatry*, qui a montré que le striatum masculin sécrète beaucoup plus de dopamine, la « molécule du plaisir », que celui des femmes. Voilà pourquoi votre fille est muette - de peur ? - et pourquoi on dit si souvent les femmes insatisfaites.

23 décembre 2009.

2. Pour mieux connaître les implications neurophysiologiques de ce mécanisme, nous renvoyons le lecteur au travail de C. Léger, « De l'addiction sans substances », *Mensuel de l'EPFCL-France*, n° 37, Paris, novembre 2008.